

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 septembre 2008

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° 2008 97-8

**Service consulté**

**PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement deux opérations pour un montant de 12 984 €.

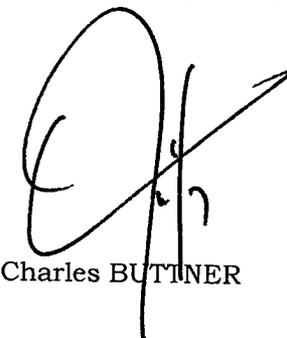
Lors de sa séance budgétaire du 13 décembre 2007 (rapport 2008/1-7-05), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2008 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 450 000 €.

A ce jour, 4 opérations relevant de ce programme ont été engagées représentant un volume de subventions de 291 184 €.

Il vous est proposé de programmer définitivement deux projets d'investissement qui ont été examinés par la Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa réunion du 6 mai 2008 et dont les dossiers ont été complétés depuis par les maîtres d'ouvrage par la production des ordres de service ou de la lettre de commande.

Ces opérations, récapitulées dans le tableau annexé au rapport, représentent un montant total de subventions de 12 984 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au Chapitre 204 Fonction 311 Nature 2042 Programme D013.



Charles BUTINER

## Service du Développement Culturel

### DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 05 SEPTEMBRE 2008

#### Bâtiments associatifs à vocation culturelle PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LAC03027	<b>ASS CULTURELLE POLYVALENTE ACCORDEON CLUB IDEAL Wittenheim</b> Réfection de la toiture de l'annexe de la salle de musique Avis favorable de la commission de la Culture du 6 mai 2008	4 921,00	20%	984,00
LAC03026	<b>LA FILATURE MULHOUSE</b> Equipement scénique de la grande salle de la Filature : matériel d'éclairage (graduateurs) Subvention calculée selon la jauge de la salle : 1270 sièges x 20 € (20% de 100€) plafonnée à 12 000 €	1270 sièges x 20 = 25 400 €	Plafonnée à	12 000,00
			Total	12 984,00